# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016 3.6

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

ACQUISITION D’UN TERRAIN

APPARTENANT A MADAME FRANCOISE EXBRAYAT

APPROBATION

Gilles CONVERT, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de la politique environnementale menée par la ville de Riorges, une attention est portée au secteur du Combray et plus particulièrement à ses zones humides.

Ainsi, la ville de Riorges a été sollicitée par Madame Françoise EXBRAYAT pour l’acquisition de la parcelle cadastrée sous le n° **55** de la section **AW**, d’une superficie de 12 785 m², sise rue de Saint-Romain.

Un accord amiable est intervenu pour une cession au prix de 5 500 € (cinq mille cinq cents euros). Les frais d’acte sont en sus pour la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET notaire à Riorges.